

République de Guinée

Travail - Justice - Solidarité

ASSEMBLEE NATIONALE

Loi n°/2016/002...../AN

AUTORISANT LA RATIFICATION DE L'ACCORD DE FINANCEMENT RELATIF AU PARTENARIAT MONDIAL POUR L'EDUCATION, SIGNE LE 21 JUILLET 2015 ENTRE LA REPUBLIQUE DE GUINEE ET LA BANQUE MONDIALE

L'Assemblée Nationale ;

Vu la Constitution, en ses articles 72 et 149 :

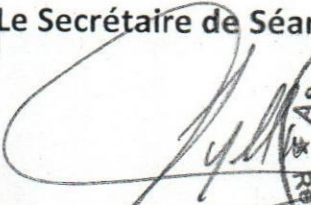
Après en avoir délibéré, adopte la loi dont la teneur suit :

Article 1^{er} : Est autorisée la ratification de l'Accord de financement relatif au partenariat mondial pour l'Education, signé le 21 juillet 2015 entre la République de Guinée et la Banque Mondiale.

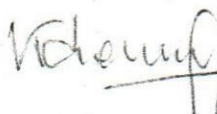
Article 2 : La présente Loi qui prend effet à compter de sa date de Promulgation sera enregistrée et publiée au Journal Officiel de la République et exécutée comme Loi de l'Etat.

Conakry, le...18 JAN. 2016....

Le Secrétaire de Séance


El Hadj Dembo SYLLA


Le Président de Séance


Claude Kory KONDIANO
